

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n° : 2020_61
Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : Réduction exceptionnelle des tarifs d'entrée pour l'espace muséographique du Parc naturel régional du Queyras, « le Soum », dans le cadre de la Fête des traditions de Saint-Véran – Régularisation 2019 et 2020

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance :

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017 ;
- La délibération n°2013_28 du Bureau du Parc du 17 juin 2013 définissant les tarifs d'entrée dans les espaces muséographiques du Parc du Queyras.
- La délibération n° 2018_40 du Parc du Queyras portant sur un tarif réduit pour l'accès au Soum dans le cadre de la Fête des traditions de Saint-Véran

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_61-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 06 octobre 2020

Délibération n° : 2020_61

Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : Réduction exceptionnelle des tarifs d'entrée pour l'espace muséographique du Parc naturel régional du Queyras, « le Soum », dans le cadre de la Fête des traditions de Saint-Véran – Régularisation 2019 et 2020

Considérant :

- La volonté du Parc du Queyras d'afficher sa solidarité avec les institutions, communes et associations du territoire ou d'intérêt commun ;

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 0 Pour : 27

Abstentions : 00

De prendre en compte a posteriori l'application de tarifs réduits à 50 % pour l'espace muséographique du Soum dans le cadre de la Fête des traditions de Saint-Véran, ainsi que la gratuité pour les enfants en dessous de 16 ans, soit :

	Adulte	6 à 16 ans et étudiants
Individuel	2,5 € au lieu de 5 €	0 € au lieu de 2,5 €
Groupe	2 € au lieu de 4 €	0 € au lieu de 2 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

